



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-PA/CSEAFR/1/1/Add.1
17 janvier 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE, AUSTRALE ET DE L'EST SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CDB SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Le Cap, Afrique du Sud, 30 janvier au 3 février 2012

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. Aussi bien les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) que la communauté internationale des aires protégées ont qualifié le programme de travail sur les aires protégées comme le plus mis en oeuvre des programmes de la Convention sur la diversité biologique et d'une initiative couronnée de succès. L'organisation d'ateliers régionaux sur le renforcement des capacités, la désignation de correspondants du programme de travail sur les aires protégées, la création d'un guichet d'actions précoce du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) aux fins de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées (PdTAP), la programmation d'une grande partie du portefeuille de la diversité biologique du FEM-5 pour le PDTAP et la mise en place de l'Initiative LifeWeb sont tous ingrédients d'importants du succès de ce programme.

2. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité dans lequel 20 grands objectifs Aichi pour 2015 ou 2020 sont organisés sous la forme de cinq grands buts stratégiques. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le plan stratégique comme un cadre souple et à réviser et actualiser, le cas échéant, leurs Stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité et à les employer comme des instruments efficaces pour l'intégration des objectifs de biodiversité dans le développement des politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, les secteurs économiques et les processus de planification spatiale.

3. Au paragraphe 1 (b) de la décision X/31, les Parties sont invitées à élaborer un plan d'action à long terme ou actualiser le régime existant pour la mise en œuvre du PDTAP, y compris détaillant la liste des activités, échéanciers, budgets et responsabilités en vue de contribuer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité. La décision a également prié le Secrétaire Exécutif de faire rapport sur l'état de ces plans à la Conférence des Parties à sa onzième réunion.

4. Au titre de l'Objectif d'Aichi 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, les Parties sont convenues que

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

“D’ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d’eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d’aires protégées gérées efficacement et équitablement et d’autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l’ensemble du paysage terrestre et marin”.

5. Étant donné que les éléments de l’Objectif d’Aichi 11 comprennent les principaux volets du programme de travail sur les aires protégées, son exécution est la clé même de la réalisation de cet objectif. La mise en oeuvre du PdTAP contribue également à réaliser d’autres objectifs, à savoir les objectifs 1, 2, 5, 10, 12, 14, 15 et 18.

6. Dans le paragraphe 12 de la décision IX/18 sur les aires protégées, la Conférence des Parties a encouragé les Parties, les autres gouvernements, les organisations intergouvernementales concernées et les communautés autochtones et locales, à renforcer les activités et les moyens qui sont affectés à l’organisation et à la création de réseaux régionaux d’appui technique dans le but d’aider les pays à mettre en œuvre le PdTAP. Dans le troisième paragraphe de la décision X/31, la Conférence des Parties a invité les Parties à encourager la création d’initiatives régionales et à formuler des plans d’action régionaux, quand cela s’avère adapté, par l’intermédiaire de réseaux d’appui technique régionaux, afin de coordonner le financement, le soutien technique, le partage de données d’expérience et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du PdTAP. Dans le paragraphe 7 de cette même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de continuer à tenir des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités, en portant une attention particulière à l’élément 2 du programme de travail ainsi qu’aux autres priorités identifiées en collaboration avec les partenaires concernés.

7. En conséquence, le Secrétaire Exécutif, avec l’aide financière généreuse de l’Union Européenne et en collaboration avec le Gouvernement d’Afrique du Sud, l’UICN et le Consortium PdTAP des amis, organise un atelier pour l’Afrique de centrale, australe et l’est au Cap en Afrique du Sud, du 30 janvier au 3 février 2012.

8. Comme indiqué dans l’ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WS-PA/CSEAFR/1/1), les objectifs de l’atelier sont les suivants : 2) de fournir un aperçu et évaluation des besoins actuelles pour des outils et approches de renforcement des capacités afin de mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées et les décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties sur les aires protégées; et de 3) des capacités pour : (a) l’adaptation et l’atténuation aux changements climatiques, incluant notamment l’intégration des aires protégées dans des aires terrestres et marines plus vastes; (b) l’élaboration de plans d’action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées; (c) les aires protégées marines; (d) la gouvernance; (e) la valorisation des coûts et bénéfices des aires protégées, incluant celle des systèmes écosystémiques; et (f) le financement des opportunités sous le périodes de reconstitution du Fonds pour l’environnement mondial (FEM 5).

9. On trouvera à l’annexe A une liste de documents pour l’atelier.

10. Le Secrétariat a diffusé à l’intention des participants une note d’information, qui contient les détails de caractère logistique y compris des renseignements sur les voyages, les formalités de visa, l’hébergement et d’autres questions, qui peuvent être trouvé avec les autres documents de l’atelier au: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WSCBPA-CSEAFR-01>. Les langues de l’atelier sont l’anglais et le français, l’interprétation simultanée étant assurée dans ces deux langues.

11. L’inscription des participants commencera à 8h30 le lundi 30 janvier 2012.

POINT 1 OUVERTURE DE LA RÉUNION

12. Un représentant du Gouvernement d'Afrique du Sud ouvrira l'atelier à 9 heures le lundi 30 janvier 2012. Des représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique souhaiteront la bienvenue aux participants et prononceront des allocutions d'ouverture.

13. Près s'être brièvement présentés, les participants à l'atelier éliront son président sur la base des propositions qu'ils auront faites. Ils seront ensuite invités à examiner l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire Exécutif (UNEP/CBD/WS-PA/CSEAFR/1/1), à l'adopter après les modifications susceptibles d'y avoir été apportées et à examiner l'organisation proposée des travaux de la réunion (voir à l'annexe II ci-dessous).

14. Outre l'examen de l'organisation des travaux et le lancement de l'atelier, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique décrira le but et les produits escomptés de l'atelier, les résultats de la décision X/31 et ceux des décisions pertinentes de la Conférence des Parties. L'atelier sera organisé autour d'un programme d'apprentissage direct conçu pour traiter les principales questions formulées à des séances de travail techniques.

POINT 2 APERÇU ET EVALUATION DES BESOINS, OUTILS ET MÉTHODES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN OEUVRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES 10 SUR LES AIRES PROTÉGÉES

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant de l'IUCN donnera un aperçu des activités de renforcement des capacités en cours dans la région, mettant en relief les lacunes et les opportunités en matière de synergie. Un représentant du Secrétariat présentera la page Web du programme de travail sur les aires protégées (PdTAP), les modules d'apprentissage en ligne et d'autres outils. Dans les groupes de travail de pays, les participants seront tenus de participer à des séances interactives afin d'échanger des idées et de recenser les besoins de chaque pays en matière de renforcement des capacités qui seront incorporés dans un plan d'action régional pour le renforcement des capacités afin d'assurer la mise en œuvre efficace du programme de travail sur les aires protégées, de l'objectif 11 et d'autres objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Au début de l'atelier, les participants seront tenus de recenser leurs besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que les initiatives de renforcement des capacités dans leurs pays respectifs et régions.

POINT 3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR : (a) L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Y COMPRIS L'INTÉGRATION DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ENSEMBLE DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS ET LES SECTEURS; (b) L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES AFIN DE CONTRIBUER À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE; (c) LES AIRES MARINES PROTÉGÉES ; (d) LA GOUVERNANCE; (e) L'ÉVALUATION DES COÛTS ET LES AVANTAGES DES AIRES PROTÉGÉES, Y COMPRIS LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ; ET (f) DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT SOUS LE FEM 5

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'atelier fournira des outils pratiques et dispensera une formation sur quelques-uns des thèmes qui doivent faire l'objet d'une attention accrue comme identifié par la Conférence des Parties dans la décision X/31, lesquels forment les aspects qualitatifs de l'objectif 11. Le Secrétariat a élaboré des modules d'apprentissage en ligne pour chacun des buts du programme de travail sur les aires protégées en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Ces modules de tutorat ont

/...

pour objet d'aider les décideurs et les fonctionnaires, y compris les points focaux du programme de travail de la CDB sur les aires protégées. Ils seront par ailleurs complétés par une série d'exercices interactifs à l'intention des praticiens des aires protégées qui sont chargés de prendre dans leurs pays respectifs des mesures spécifiques du programme de travail sur les aires protégées. Ces modules complémentaires peuvent servir de base à la formation en personne aux niveaux régional et sous-régional de même qu'à des cours de « formation de formateurs ».

17. Les participants sont tenus d'étudier les modules et de prendre quelques leçons avant l'atelier. Veuillez vous référer au document en français «Guide pour la création d'un compte "Conservation Training"» sur le site de l'atelier, sous onglet «other», pour une visualisation du processus suivant. À l'aide du navigateur (Firefox fonctionne mieux) :

- i. cliquer sur <http://www.cbd.int/protected/e-learning/>;
- ii. aller aux modules 2 (protected area integration), 6 (governance, but not yet available), 8 (lesson 1, protected area valuation), 17 (climate change, qui a une salle de cours correspondant en ligne), 18 (marine protected areas), and 19 (implementation and PoWPA action planning) ;
- iii. cliquer sur « *Take the Course* » sur une de ces modules, qui vous dirigera vers le site de Conservation Training ;
- iv. créer un nouveau compte, avec un mot de passe d'au moins huit caractères tels que «Protected1», pour lequel un courriel de confirmation vous sera envoyé ;
- v. ouvrir votre programme de messagerie électronique et localiser le courriel de confirmation provenant de Conservation Training et cliquez sur le lien dans le courriel, qui vous dirigera vers la page de confirmation de Conservation Training ;
- vi. après vous avez confirmé votre compte, consultez le www.conservationtraining.org;
- vii. saisir votre nom d'utilisateur et mot de passe, puis cliquez sur «Login» et ensuite «Catalog» et «Protected areas» ;
- viii. choisir le cours approprié et confirmer votre inscription ; et
- ix. lire l'objectif et entrer dans la première leçon et terminer chaque leçon, une par une, comme indiqué.

18. À la fin de chaque module, vous recevrez un certificat imprimable. Par ailleurs, une salle de cours a été activée sur le thème des aires protégées et des changements climatiques (pour le module 17). Tous les participants ont été pré-enregistrés et contactés pour participer à la discussion en ligne, qui est guidée par des mentors. Si vous avez besoins d'aide concernant les cours en ligne, veuillez contacter help@conservationtraining.org avec l'objet «la formation PdTAP».

19. Chaque thème de l'atelier est structuré comme suit : i) une leçon au moins des modules disponibles; et ii) des groupes de travail par pays pour des séances interactives afin échanger des études de cas propres à chaque pays et des idées et d'établir de futurs plans de travail propres à chaque pays, notamment des stratégies régionales pour résoudre les questions clés. Aux séances interactives, les participants seront saisis de questions clés pour chaque sujet en vue de décrire l'état d'avancement du programme de travail sur les aires et un futur plan d'action. Un rapporteur de chaque groupe de pays fera à la plénière un exposé sur les résultats de ces séances.

20. Les participants recevront un CD-ROM de tous les documents, y compris une version en format PDF des leçons d'apprentissage en ligne des modules pour tous les thèmes.

A. L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Y COMPRIS L'INTÉGRATION DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ENSEMBLE DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS ET LES SECTEURS

21. Les aires protégées peuvent servir d'importants éléments d'adaptation aux changements climatiques sous la forme de blocs d'habitat intact qui peuvent accroître la résistance des écosystèmes aux changements climatiques. Les écosystèmes dotés d'une grande diversité biologique et d'éléments structurels intacts récupèrent plus facilement des perturbations climatiques. Selon les prédictions, les déplacements de plages à haute altitude ou latitude seront l'une des réactions les plus normales des espèces aux impacts des changements climatiques. Les aires protégées et les paysages qui les entourent, en particulier les corridors écologiques, auront un rôle important à jouer en matière d'habitat pour faciliter ces mouvements afin de maximiser la capacité d'adaptation naturelle de la diversité biologique. Mieux gérées, mieux connectées, mieux gouvernées et bien financées, les aires protégées sont considérées comme la clé de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation.

22. Dans le paragraphe 14 (a) de sa décision X/31, la Conférence des Parties a invité les Parties à atteindre l'objectif 1.2 du programme de travail sur les aires protégées afin de faire face aux incidences des changements climatiques et d'accroître la résilience à celles-ci. L'objectif 1.2 préconise spécifiquement l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages et secteurs terrestres et marins pour ainsi préserver la viabilité fonctionnelle et structurelle des écosystèmes. Les modules d'apprentissage en ligne sur cet objectif (<https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=47&page=96>) et les changements climatiques (<https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=118>) expliquent l'approche à suivre étape par étape pour réaliser les activités requises.

B. L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES AFIN DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

23. Dans le paragraphe 1 b), les Parties sont invitées à élaborer un plan d'action à long terme ou réorienter, le cas échéant, les plans pertinents existants pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en précisant une liste détaillée des activités, des échéanciers, un budget et les responsabilités afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique tandis que le Secrétaire exécutif est prié de présenter à la onzième réunion de la Conférence des Parties un rapport sur l'élaboration de ces plans.

24. Le module 17 d'apprentissage en ligne au <https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=66> donne des conseils détaillés sur l'élaboration pas à pas d'un plan d'action pour le programme de travail sur les aires protégées. En outre, dans le cadre du projet Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD)/ Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'octroi de dons pour l'appui à l'action en Afrique de centrale, australie et l'est, au Burundi, Cameroun, en République Démocratique du Congo, à Djibouti, au Madagascar et en Ouganda ont déjà élaboré des plans d'action ou hiérarchisé les activités pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. Les quatrièmes rapports nationaux à la CDB, les Stratégies et plan d'actions nationaux pour la biodiversité, et les cadres de rapports PdTAP soumis en octobre 2009, fournissent des informations pour développer des plans d'action pour la mise en œuvre du PdTAP. Le Secrétariat fournit un document de référence basé sur cette information existante aux participants avant l'atelier. Les participants sont tenus de les actualiser ou d'élaborer des plans incorporant les conditions émanant de la décision X/31 et de l'objectif 11, suggérant les délais, un budget indicatif, les

/...

responsabilités, etc., au moyen d'un exercice interactif et de les soumettre dans les deux mois qui suivent la clôture de l'atelier comme l'a demandé la Conférence des Parties.

C. LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

25. Bien que la couverture des aires terrestres protégées dépasse % de la surface terrestre du monde, les aires marines protégées (AMP) ne couvrent que 6,3% des eaux territoriales de la planète, augmentant à un rythme moyen de 4,6% par an. C'est pourquoi, la Conférence des Parties, dans le paragraphe 22 de sa décision X/31, a souligné la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la réalisation de l'objectif de 2012. Le module d'apprentissage en ligne sur les aires marines protégées fournit une approche étape par étape pour créer des aires marines protégées, les gérer, en assurer la bonne gouvernance et autres aspects.

D. LA GOUVERNANCE

26. L'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées préconise l'adoption de plusieurs mesures relatives aux questions de gouvernance des ces aires, notamment garantir la participation des communautés autochtones et locales et autres parties prenantes, prendre des mesures pour assurer un partage équitable des avantages, respecter les droits, reconnaître les responsabilités des communautés autochtones et locales, et promouvoir un vaste série de types de gouvernance. La Conférence des Parties, dans le paragraphe 32 de sa décision X/31, a invité les Parties à accorder une attention particulière à la mise en oeuvre de l'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées, à diversifier et renforcer les modalités de gouvernance des aires protégées et à reconnaître la contribution des aires protégées cogérées, des aires protégées privées et des aires protégées dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales dans le système national des aires protégées. Dans le paragraphe 23 de cette même décision, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à incorporer les principes de bonne gouvernance dans la gestion des aires marines protégées. La séance de travail consacrée à ce sujet fournira un cadre pour l'évaluation de ces questions, donnera aux pays la possibilité de faire montrer d'innovation et débouchera sur une large feuille de route en vue d'une mise en oeuvre accrue.

E. L'ÉVALUATION DES COÛTS ET LES AVANTAGES DES AIRES PROTÉGÉES, Y COMPRIS LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

27. Outre le fait qu'elles sont des pierres angulaires de la conservation de la diversité biologique, les aires protégées constituent un stock important de capital naturel, culturel et social, créant des flux de biens et services économiquement utiles dont bénéficient les populations humaines. La contribution positive des aires protégées aux moyens de subsistance des secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la société est en effet très grande. Les aires protégées fournissent également un appui fondamental au maintien des traditions culturelles et à l'accumulation du capital social. Malheureusement, leur valeur est mal comprise et très sous-évaluée par les marchés, les décideurs et le grand public. Elles n'existent pas sur les marchés conventionnels et elles ne sont donc pas considérées par les décideurs comme de véritables avoirs économiques. Par conséquent, les aires protégées ne sont pas considérées dans les budgets nationaux comme étant une priorité élevée. Il est nécessaire d'améliorer la signification et l'importance des avantages et des valeurs des aires protégées, en particulier des services écosystémiques qu'elles fournissent, d'illustrer les meilleures pratiques d'évaluation et de promotion des valeurs des aires protégées et de leur intégration dans les économies nationales, et de créer des mécanismes de financement innovateurs.

28. Dans le paragraphe 29 (a) de la décision X/31, les Parties sont invitées à accroître la compréhension et faire connaître le rôle, l'importance, les coûts et les avantages des aires protégées à tous les niveaux. La leçon 1 du module d'apprentissage en ligne sur l'environnement politique des aires protégées fournit des détails de la méthodologie et du savoir-faire technique concernant l'évaluation des coûts et des avantages des aires protégées (<https://www.conservationtraining.org/mod/scorm/player.php?a=408&scoid=2962>).

/...

F. DES POSSIBILITES DE FINANCEMENT SOUS LA PÉRIODE DE LA CINQUIÈME RECONSTITUTION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM 5)

29. Au paragraphe 10 de la décision X/31, la Conférence des Parties a invité les Parties à élaborer et appliquer des plans de financement viables pour les systèmes d'aires protégées d'ici à 2012 et utiliser en temps opportun et de manière appropriée les allocations financières destinées de la biodiversité de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en utilisant leur plan d'action pour la mise en œuvre du PdTAP comme base d'accès à des fonds. Au paragraphe 13 de la même décision, la Conférence des Parties a encouragé le FEM et ses agences d'exécution de rationaliser le décaissement des fonds et d'harmoniser les projets sur les plans d'action pour la mise en œuvre du PdTAP pour avoir des interventions appropriées, ciblées, suffisantes et harmonieuse et la continuité des projets.

30. Grâce à des exposés et des exercices interactifs, l'atelier abordera: la pertinence des propositions et des projets du FEM 4; les allocations FEM 5 et les moyens d'accéder à des fonds STAR (System for Transparent Allocation of Resources) ; l'adaptation des projets pour réaliser l'Objectif d'Aichi 11 et les objectifs PdTAP; priorisation des projets au sein de l'ensemble cadre du plan d'action PdTAP ; et l'intégration du plan d'action PdTAP dans les SPANB.

POINT 4. AUTRES QUESTIONS

31. Sous ce point, les participants seront invités à soulever toutes autres questions pertinentes pour le sujet de l'atelier.

POINT 5. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA REUNION

32. Les participants à l'atelier seront invités à examiner et adopter le rapport sur la base d'un projet de rapport qu'élaborera et présentera par le président

33. La clôture de l'atelier est prévue pour 17 heures le vendredi 3 février 2012.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ATELIER SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE, AUSTRALE ET DE L'EST SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CDB SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Documents officiels

<i>Symbole</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WS-PA/CSEAFR/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WS-PA/CSEAFR/1/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire

Outils, ressources et documents d'information

Décision X/31 sur les aires protégées

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-31-en.doc>

Décision X/29 sur la diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-29-en.doc>

Décision IX/18 sur les aires protégées

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-18-en.doc>

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-18-fr.doc>

Décision IX/20 sur la diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-20-en.doc>

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-20-fr.doc>

Série technique de la CDB no 44 : *Making Protected Areas Relevant: A guide to integrating protected areas within wider landscapes, seascapes and sectoral plans and strategies*

<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-44-en.pdf>

Série technique de la CDB no 18 : *Towards Effective Protected Area Systems. An Action Guide to Implement the Convention on Biological Diversity Programme of Work on Protected Areas*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-18.pdf>

Série technique de la CDB no 15 : *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Area Sites and Networks.*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-15.pdf>

Note d'information sur la gouvernance

http://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_of_protected_areas_for_cbd_pow_briefing_note_08_1.pdf

Note d'information sur les aires autochtones et communautaires conservées

http://cmsdata.iucn.org/downloads/ceesp_briefing_note_9_iccas.pdf

Catégories de l'IUCN et principes directeurs sur la gouvernance (dont le chapitre sur la gouvernance, pp. 25-32) <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016.pdf>

Document CDB-PNUE No. 6 sur les aires protégées et les changements climatiques

<http://www.cbd.int/doc/publications/unep-cbd-issue-papers/unep-cbd-issue-papers-06-en.pdf>

/...

*Annexe II***ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX**

HEURES	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	FACILITATEUR
LE LUNDI 30 JANVIER 2012		
9.00 – 10.00	POINT 1. Ouverture de la réunion <ul style="list-style-type: none"> - Discours prononcé par le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud et le représentant du Secrétaire exécutif de la CDB - Auto-présentation des participants et l'examen de l'ordre du jour provisoire - But, les résultats attendus de l'atelier, et les résultats de la décision X/31 et d'autres décisions pertinentes de la CDP 	Représentant du Département des Affaires Environnementales, République d'Afrique du Sud SCDB
10.30 – 11.00	Pause café / thé	
11.00 – 13.00	POINT 2. Aperçu et évaluation des besoins, outils et méthodes nécessaires pour mettre en œuvre le PdTAP et les décisions de CDP X sur les aires protégées <ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale des activités de renforcement des capacités en cours (lacunes et les possibilités) - Des exercices de groupes pour échanger des idées et identifier pour chaque pays les besoins en matière de renforcement des capacités, les prochaines étapes, envisager des mesures régionales et plans d'action régionaux (décision X/31) 	Geoffroy Mauvais – UICN Leo Niskanen – UICN
13.00 – 14.00	Déjeuner	
14.00 – 15.00	POINT 4. Autres questions <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet BIOPAMA 	Grégoire Dubois, Philippe Mayaux, Andreas Brink - Commission Européen, JRC
15.00 – 15.30	Pause café / thé	
15.30 – 18.00	POINT 2. Continue <ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'Aichi 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le plan d'action PdTAP - Exercice de groupe sur l'Objectif d'Aichi 11 	SCDB
LE MARDI 31 JANVIER 2012		
9.00 – 10.30	POINT 3. l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les aires protégées dans l'ensemble du paysage terrestres et marins et des secteurs (IPAMLS) présentation - Exercices de groupe 	Jamison Ervin – PNUD

/...

10.30 – 11.00	Pause café / thé	
11.00 – 12.30	POINT 3. Suite d'IPAWLS	Jamison Ervin – PNUD
12.30 – 13.30	Déjeuner	
13.30 – 15.00	POINT 3. Suite d'IPAWLS	Jamison Ervin – PNUD
15.00 – 15.30	Pause café / thé	
15.30 – 17.00	POINT 3. Suite d'IPAWLS	Jamison Ervin – PNUD
18.00 – 20.00	Réception de bienvenue	la Département des Affaires Environnementales, République d'Afrique du Sud

LE MERCREDI 1 FÉVRIER 2012

9.00 – 10.30	POINT 3. Renforcement des capacités des aires marines protégées - Présentation sur les aires marines - Exercices de groupe	Nyawira Muthari - WCS
10.30 – 11.00	Pause café / thé	
11.00 – 12.30	POINT 3. Renforcement des capacités pour l'évaluation des coûts et des avantages des aires protégées - Présentation d'évaluation - Exercices de groupe	Jamison Ervin – PNUD
12.30 – 13.30	Déjeuner	
13.30 – 18.00	Visite de terrain	à déterminer

LE JEUDI 2 FÉVRIER 2012

9.00 – 10.30	POINT 3. Renforcement des capacités pour la gouvernance - Présentation de gouvernance - Exercices de groupe	Margaret Jacobsohn – IRDNC et CSN
10.30 – 11.00	Pause café / thé	
11.00 – 12.30	POINT 3. Suite de Gouvernance	Margaret Jacobsohn – IRDNC et CSN

/...

12.30 – 13.30	Déjeuner	
13.30 – 15.00	POINT 3. Suie de Gouvernance	Margaret Jacobsohn – IRDNC et CSN
15.00 – 15.30	Pause café / thé	
15.30 – 17.00	POINT 3. Renforcement des capacités pour développer des plans s'action nationaux pour la mise en œuvre PdTAP <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités et des rapports cadre - Exercices de groupe 	SCDB

LE VENDREDI 3 FÉVRIER 2012

9.00 – 10.30	POINT 3. Renforcement des capacités des possibilités de financement <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la cinquième allocation de FEM - Exercices de groupe 	SCDB
10.30 – 11.00	Pause café / thé	
11.00 – 12.30	POINT 3. Renforcement des capacités pour développer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre PdTAP <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des plans d'action - Travaux de groupe 	SCDB
12.30 – 13.30	Déjeuner	
13.30 – 15.30	POINT 3. Travaux des plans d'action continue <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de groupe et rapporter 	SCDB
15.30 – 16.00	Pause café / thé	
16.00 – 17.00	POINT 5. Adoption du rapport et clôture de la reunion Évaluation de l'atelier L'adoption du rapport La clôture de l'atelier	Représentant du Département des Affaires Environnementales, République d'Afrique du Sud SCDB
